



MRC de  
Montmagny

## AVIS PUBLIC

Un avis public est par les présentes donné, par la soussignée, conformément à la loi, que :

« Le règlement n° 2024-114 relatif à la répartition des quotes-parts et à leurs versements pour l'année 2024 » a été adopté par le conseil des maires le 23 janvier 2024 et entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désireuse d'obtenir de plus amples renseignements peut s'adresser à la MRC aux heures habituelles de bureau ou aller sur le site [www.montmagny.com/](http://www.montmagny.com/) dans la section Documents.

DONNÉ À MONTMAGNY, ce 28<sup>e</sup> jour de janvier 2024.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Nancy Labrecque

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Isabelle Marceau, greffier(ère)-trésorier(ère) de la Municipalité de St-Apolline-de-pâten certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil entre 15 et 17 heures de l'après-midi, le 29 e jour de janvier 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 29 e jour de janvier 2024.

Isabelle Marceau  
Signature